

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 01314 Numéro SIREN : 893 561 456 Nom ou dénomination : A.A.M. LOC
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/12/2023 sous le numéro de dépôt 31573

3 1573

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES				N° 2065-SD	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				2023	
Exercice ouvert le	01012022	et clos le	01122022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
A.A.M. LOC 95 AV. PRÉSIDENT WILSON 93108 MONTREUIL FRANCE			95 AV. PRÉSIDENT WILSON 93108 MONTREUIL		
SIRET 82356145600011					
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET :					
B ACTIVITE					
Activités exercées	LOCATION			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	4 245	Déficit		
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC					
1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :					

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-Saint-Denis)

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF ☐ Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	AIM 19 Bis rue de Lyon 94140 Arcueil Tél : 01 47 00 00 11
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 01/12/2023 Lieu : Qualité : Nom du signataire : 

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2023)

Si déposé néant, cochez la case ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES													
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c							
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d							
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e							
						f							
						g							
						h							
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i							
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j							
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)							
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.									
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2		Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3		Montant des sommes versées :							
						à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
						Indemnités forfaitaires 5		Remboursements 6		Indemnités forfaitaires 7		Remboursements 8	
M ALIEVA LEILA 4 RUE DE FLANDRE 92140 CLAMART		100		2022									
K DIVERS													
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)													
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION													
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)								26 415			
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)											
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES				à 0 %				à 15 %				à 19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice													
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice													
MVLT réalisée au cours de l'exercice													
MVLT restant à reporter													
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)													
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice													
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice													

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise A.A.M. LOC										Néant ☐						
Adresse de l'entreprise 95 AV PRESIDENT WILSON 93108 MONTREUIL																
SIREN 8 9 3 5 6 1 4 5 6																
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2										Durée de l'exercice précédent* 0						
Exercice N clos le																
0 1 1 2 2 0 2 2																
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations Fonds commercial *										010		012			
	Immobilisations incorporelles Autres *										014		016			
	Immobilisations corporelles *										028	32 000	030	16 499	15 501	
	Immobilisations financières * (1)										040		042			
	Total I (5)										044	32 000	048	16 499	15 501	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *										050		052		
		Marchandises *										060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes										064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *										068	8 748	070		8 748
		Autres* (3)										072		074		
	Valeurs mobilières de placement										080		082			
	Disponibilités										084	6 057	086		6 057	
	Charges constatées d'avance*										092		094			
Total II										096	14 805	098		14 805		
Total général (I + II)										110	46 805	112	16 499	30 306		
PASSIF												Exercice N 1		NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*										120			1 000		
	Écarts de réévaluation										124					
	Réserve légale										126					
	Réserves réglementées*										130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)										132					
	Report à nouveau										134	22 289				
	Résultat de l'exercice										136	3 608				
	Subventions d'investissement										137					
	Provisions réglementées										140					
Total I										142	26 897					
Provisions pour risques et charges												Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*										166	251				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)										172	3 158				
	Produits constatés d'avance										174					
	Total III										176	3 409				
Total général (I + II + III)										180	30 306					
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195									
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182									
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A. A. M. LOC		Néant ☐ *	
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018
				Exercice N clos le	0 1 1 2 1 0 2 2
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210
	Production vendue	Biens	215		214
		Services*	217		218
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
	Production immobilisée*				224
	Subventions d'exploitation reçues				226
	Autres produits				230
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234
	Variation de stock (marchandises)*				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243
	Rémunérations du personnel*				250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252
	Dotations aux amortissements*				254
	Dotations aux provisions				256
	Autres charges				259
	Total des charges d'exploitation (II)				264
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)		294
Produits exceptionnels (IV)					290
Charges exceptionnelles (VI)					300
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	3 608
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		637
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés		247		330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
	Entreprises nouvelles (44 sexes)		986		987
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		989
	ZRD (44 terdecies)		127		138
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991		344
	ZFANG (44 quaterdecies)		345		993
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992		655
	Créance report en arrière du déficit		346		645
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		643		648
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)		647		990
	Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies F)		641		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649		
	Bénéfices col.1		352	4 245	354
	Déficit col.2				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col.1	370		372

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2023

Désignation de l'entreprise : A . A . M . LOC

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	32 000	462		464		466	32 000	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	32 000	492		494		496	32 000	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	7 891	552	8 608	554		556	16 499
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	7 891	572	8 608	574		576	16 499

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme* ⑤	Long terme				
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

Désignation de l'entreprise : <u>A.A.M. LOC</u>								Néant ☐ *																									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																	
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																									
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																									
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																									
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616																									
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																									
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																									
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																									
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																									
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																									
TOTAL		680		682		684		686																									
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																												
		Dotations		Reprises																													
Fonds commercial	681		683																														
Autres immob. incorporelles	700		705																														
Terrains	710		715																														
Constructions	720		725																														
Inst. techniques mat. et outillage	730		735																														
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745																														
Matériel de transport	750		755																														
Autres immobilisations corporelles	760		765																														
TOTAL	770		775																														
					<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>1</td> <td>Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> <td></td> </tr> <tr><td>2</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>3</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>4</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>5</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>6</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>7</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td colspan="2">Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td>780</td> </tr> </table>					1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		2			3			4			5			6			7			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																
2																																	
3																																	
4																																	
5																																	
6																																	
7																																	
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780																															
II DÉFICITS REPORTABLES																																	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982																													
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter																												
Déficits imputés				983																													
Déficits reportables				984																													
Déficits de l'exercice				860																													
Total des déficits restant à reporter				870																													
III DIVERS																																	
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381																									
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin								325																									
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								327																									
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380																									
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS								326																									
N° du centre de gestion agréé								388																									
Montant de la TVA collectée								374																									
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378																									
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399																									
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398																									
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397																									

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : A.A.M. LOC		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 01122022	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	376	1	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	1	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	96 849	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
	TOTAL 1	106	96 849
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
	TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	41 112	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
	TOTAL 3	152	41 112
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	55 737
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	55 737	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		
Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation	186		

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 0 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 8 9 3 5 6 1 4 5 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.A.M. LOC

ADRESSE (voie) 95 AV PRESIDENT WILSON

CODE POSTAL 93108

VILLE MONTREUIL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	
Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	
Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

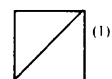
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 0 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 8 9 3 5 6 1 4 5 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.A.M. LOC

ADRESSE (voie) 95 AV PRESIDENT WILSON

CODE POSTAL 93108 VILLE MONTREUIL

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

A.A.M. LOC
SASU au capital de 1 000 Euros
Siège social : 95 Avenue Président Wilson CS55003
RCS Bobigny 893 561 456

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 juin 2023

L'an deux mille-vingt-trois,
Le 15 juin, à 16 Heures,

Les associés de la société A.A.M. LOC, Société a actions simplifiées au capital de 1 000 Euros, divisé en 100 parts de 10^E uros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, audit siège, sur convocation de la gérance.

L'assemblée Générale est présidée par monsieur Mme ALIEVA LEILA président associé.

Après avoir déclaré qu'il possède
Cent parts sociales de 10 Euros chacune, ci.....100 parts

Il constate que sont présents à la réunion :

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité
des parts sociales émises par la Société.....100 parts

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer

- Ratification des convocations verbales,
- Lecture du rapport de gestion établie par la gérance sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation des comptes dudit exercice,
- Quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223 – 19 du nouveau Code de Commerce et approbation desdites conventions,
- Pouvoirs,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du nouveau Code de Commerce,
- Les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2020.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du nouveau Code de Commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION PREALABLE

L'assemblée générale, réunissant la totalité des parts sociales, reconnaît et déclare que c'est en plein accord avec les associés que les règles de convocation n'ont pas été observées, en donne décharge et ratifie les convocations verbales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le rapport de gestion établi par la gérance sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du bilan, du compte de résultat et de l'annexe au 31 Décembre 2022 et après en avoir délibéré, décide d'approuver les comptes dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de donner quitus entier et définitif à la gérance pour l'exercice de ses fonctions pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit une somme de 4 245 Euros de la manière suivante :

* En totalité au compte « Report à Nouveau » qui présente ainsi un solde Créiteur de 25 897 Euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du nouveau Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve les conventions décrites dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et ses associés.

Mme ALIEVA LEILA



A.A.M. LOC
SASU au capital de 1 000 Euros
Siège social : 95 Avenue Président Wilson CS55003
RCS Bobigny 893 561 456

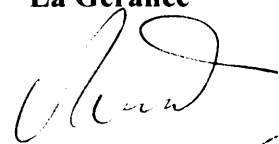
PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
AU 31 Décembre 2022

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit une somme de 4 245 Euros de la manière suivante :

* En totalité au compte « Report à Nouveau » qui présente ainsi un solde Crédeur de 25 897 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
ODINAIRE ANNUELLE DU 15 juin 2023

(EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE DU 15 juin 2023)

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit une somme de 4 245 Euros de la manière suivante :

* En totalité au compte « Report à Nouveau » qui présente ainsi un solde Crédeur de 25 897 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié Conforme
La Gérance



A.A.M. LOC
SASU au capital de 1 000 Euros
Siège social : 95 Avenue Président Wilson CS55003
RCS Bobigny 893 561 456

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 Juin 2023

Chers associés,

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du nouveau Code de Commerce, nous vous présentons un rapport sur :

* Les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants ou associés,

* Les conventions passées avec une société dont un associé est indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général, membre du directoire ou du conseil de surveillance et simultanément gérant ou associé de notre société, étant précisé que les dispositions de l'article L. 223-19 du nouveau Code de Commerce ne sont pas applicables aux conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales.

En ce qui concerne notre société, les conventions conclues au cours de ces exercices, sont les suivantes :

* Mme ALIEVA LEILA, a perçu en rémunération la somme 0 euros au 31 décembre 2022.

Si vous êtes d'accord sur ces conventions, nous vous demandons de bien vouloir voter la résolution qui s'y rapporte figurant à l'ordre du jour de l'assemblée.

Mme ALIEVA LEILA

